

**CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR
DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS**

Taxe d'apprentissage

Solde 2025



*Un choix simple, un impact fort :
formez les danseur·ses de demain*

Faites le choix du Conservatoire de Paris

98%

d'insertion
professionnelle

190

étudiant·es en études
chorégraphiques

33

artistes-pédagogues

7

studios de danse

1

Pôle Santé avec salle
de préparation physique

Comment verser au Conservatoire de Paris ?

Du 26 mai au 24 octobre 2025, affectez
votre solde de taxe d'apprentissage
au CNSMDP via la plateforme SOLTÉA,
pilotee par la Caisse des Dépôts.

Première connexion ?

Créez votre accès sur net-entreprises.fr,
qui génère vos identifiants SOLTÉA.

Déjà contributeur en 2024 ?

Utilisez vos identifiants existants,
toujours valides.

Pour nous retrouver facilement sur
soltea.education.gouv.fr, utilisez l'un
des critères suivants :

- **Nom** : Conservatoire national supérieur
de musique et de danse de Paris
(CNSMDP)
- **SIRET** : 197 534 951 00037
- **UAI** : 075 349 5S

N'oubliez pas de valider votre choix
avant le **24 octobre 2025**.

Fondé en 1795, le Conservatoire national supérieur de
musique et de danse de Paris (CNSMDP) est un établissement
public d'enseignement supérieur reconnu en France et à
l'international. Classé 3^e meilleure école d'arts du spectacle
au monde (QS Ranking 2025), il forme près de 1300 étudiants
et affiche un taux d'insertion professionnelle de 98 %.

Sa formation en danse, à la croisée des esthétiques classique
et contemporaine, offre un accompagnement animé par la
rigueur et la passion d'enseignants de renom et de chorégraphes
venus du monde entier. Transmission de répertoires, création,
scène, recherche, tutorats personnalisés... autant d'expériences
qui permettent aux artistes interprètes et notateurs de
développer une pensée critique et de forger un geste libre
et personnel, rigoureux et engagé, à l'écoute du monde.

*Grâce à votre solde, vous soutenez
concrètement la formation artistique*

Le solde de la taxe d'apprentissage (0,09 % de la masse
salariale 2024) est le seul impôt obligatoire que vous pouvez
librement affecter à l'établissement de votre choix. Pour le
Conservatoire de Paris, cette ressource est essentielle :
elle permet de développer des projets pédagogiques ambitieux,
de renforcer la recherche, d'ouvrir les cursus aux enjeux
contemporains et de maintenir une formation d'excellence.

*Soutenez le Conservatoire de Paris
et contribuez directement à :*

**Offrir une formation chorégraphique d'excellence et
favoriser l'insertion professionnelle des jeunes artistes**
Enseignement exigeant, ouverture internationale,
immersion dans les réalités de la scène.

Exemples : ateliers avec des chorégraphes de renom, créations
au sein de l'Ensemble chorégraphique, partenariats avec des
structures culturelles nationales et internationales.

Préparer les artistes aux évolutions des métiers de la danse
Approche pluridisciplinaire, développement de l'autonomie,
collaborations inter-arts et travail sur la médiation.

Exemples : projets transversaux avec les instrumentistes et ingénieurs son,
apprentissage de la médiation artistique, créations avec les étudiants en composition.

Intégrer les grands enjeux contemporains aux pratiques chorégraphiques
Réflexions sur les dimensions écologiques,
sociétales et culturelles intégrées aux cursus.

Exemples : créations engagées, module sur les productions
raisonnées, ateliers recherche et création danse et handicap.



« Parce qu'elle entre en résonance avec notre monde dans sa complexité, la danse appelle une grande diversité de talents et de points de vue. Notre rôle est de créer un espace de confiance et de déploiement aux étudiant.es, pour en faire des artistes épanouis et autonomes, dotés d'une réelle force de caractère, capables de frayer leur propre trajectoire dans cet environnement en mouvement. »

Muriel Maffre, Directrice des Études Chorégraphiques



Pour toute information :

Anne Leclercq

aleclercq@cnsmdp.fr

01 40 40 47 86

conservatoiredeparis.fr/fr/soutenir-le-conservatoire